



Province
de Liège

Santé et
qualité de vie

ENTRE LE

25 MARS 2014



ADM COMMUNALE DE LA GLISE
DEMANDEUR :

ADMINISTRATION COMMUNALE
Madame BAAR Aline
Employée d'administration
Rue du Chaudfour, 2
6860 LEGLISE

Liège, le 21 mars 2014

RAPPORT D'ANALYSE : E/14 0952

Laboratoires

Quai du Barbou, 4
B - 4020 LIEGE
Tél. : +32 (0)4 344 79 66
Fax : +32 (0)4 344 79 95
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

DEMANDE :

Objet : analyse d'un échantillon d'eau de distribution - Evaluation de la qualité de l'eau au niveau de la conduite principale (prélèvement après purge).

Date : 12/03/2014.

Référence : D12/03/2014.

Directrice: M.-A.de Schaetzen
Responsable Qualité : I. Hubin

PRELEVEMENT(S) :

1 échantillon prélevé par nos soins le 12/03/2014.

Identification : tableau I.

Réception au laboratoire : 12/03/2014.

ESSAI(S) :

Dossier traité : du 12/03/2014 au 21/03/2014.

Résultats : tableau II.

Département Qualité

ISERENTANT S.

Directrice du laboratoire

PIERRE B.

RAPPORT D'ANALYSE : E/14 0952**TABLEAU I : Identification de l'échantillon prélevé le 12/03/2014.**

REF. LABO	REF. CLIENT	SITE	ENDROIT	DESCRIPTION
01-0	Zone n°1 Ebly Ecole primaire d'Ebly- rue Saint-Martin	Commune de Léglise	Robinet cuisine	eau de distribution limpide, incolore

TABLEAU II: Résultats.

01-0 : Zone n°1 Ebly Ecole primaire d'Ebly, rue Saint-Martin

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Chlore libre sur site (#)	< 0.03	mg/l	-----	0.25	IME-OPA-054/1
germes aérobies totaux à 22°C (#)	2	/ml	-----	(**)	IME-OPA-800
Germes aérobies totaux à 36°C (#)	< 1	/ml	-----	-----	IME-OPA-800
Bactéries coliformes (#)	0	/100ml	-----	0	IME-OPA-802/2
Escherichia coli (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-802/2
Entérocoques intestinaux (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-804

(*) Valeurs maximales admissibles selon Art. D.185 du Code de l'eau - Annexe règlementaire 31.

(**) Les résultats doivent être acceptables pour le consommateur, être comparés aux précédents et ne subir aucun changement anormal dans le temps.

(***) Valeurs maximales admissibles selon l'Arrêté Ministériel du 03 février 2012 accordant dérogation aux dispositions relatives à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine distribuée dans certaines parties de la commune de LEGLISE

(#): Essai accrédité

REMARQUES :

Le laboratoire est accrédité BELAC pour le prélèvement ponctuel des eaux de piscine et des eaux de distribution au robinet.

Ce rapport ne concerne que les objets soumis aux essais.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Les incertitudes de mesures (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport d'échantillonnage le cas échéant sont disponibles sur simple demande.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique

- 10 jours ouvrables après l'envoi du rapport pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport .



Province
de Liège

Santé et
qualité de vie

DEMANDEUR :

ADMINISTRATION COMMUNALE
Madame BAAR, Employée d'administration
Rue du Chaudfour, 2
6860 LEGLISE

Liège, le 21/03/2014

Madame,

Laboratoires

Quai du Barbou, 4
B - 4020 LIEGE
Tél. : +32 (0)4 344 79 66
Fax : +32 (0)4 344 79 95
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires relatifs au rapport d'analyse
n° **E/14 0952**.

Ils vous sont transmis dans le seul but de vous informer.

Objet : analyse d'un échantillon d'eau de distribution - Evaluation de la qualité de l'eau
au niveau de la conduite principale (prélèvement après purge).

Commentaire :

L'échantillon est conforme (pour les paramètres analysés).

Source d'interprétation : Art. D. 185. du code de l'eau – annexe réglementaire 31.

po Directrice du laboratoire

PIERRE B.